

Ukraine : Solidarité internationale !

Une agression inacceptable

Nos pensées vont d'abord aux familles terrorisées, aux femmes et aux enfants qui se terrent ou fuient sous les bombes, et par un temps glacial à travers les villes et villages sans eau, sans électricité, jonchés de ruines et de cadavres.

Ce que Poutine fait subir à la population ukrainienne est insupportable. Cette invasion inacceptable est dictée par des motifs géopolitiques (sphère d'influence, passage des gazoducs et oléoducs) des motifs économiques (l'Ukraine est un grand pays agricole, avec des réserves minières et des atouts industriels) et des motifs de politique intérieure (quoi de mieux que le nationalisme pour souder un peuple autour d'un régime autoritaire ?)



Une résistance remarquable

C'est d'abord la résistance de la population ukrainienne, malgré les bombardements dont elle est la cible : Des ouvriers fabriquent des défenses antichars, des femmes confectionnent des gilets pare-balles, des cocktails-molotov... Ce sont aussi les manifestations anti-guerre partout dans le monde. Il faut saluer les protestations en Russie même, où les participants prennent le risque d'arrestations souvent violentes et de condamnations alourdies par des lois liberticides.

Que faire ?

La CGT, avec les autres organisations syndicales appellent à un cessez-le-feu immédiat, au retrait des troupes de Poutine et à une solution diplomatique, garantissant la paix et la sécurité en Europe et pour la Russie elle-même.

Nous apportons notre soutien à la résistance ukrainienne, sans nous rallier aux va-t'en guerre, à l'OTAN qui depuis 30 ans avance ses pions en Europe de l'Est, et à tous ceux qui, profitant de la situation, voudraient relancer la course aux armements et sont complices d'autres guerres ou occupations en Palestine, au Kurdistan ou ailleurs...

Bien sûr, il y aura des débats entre nous sur la meilleure façon de soutenir la résistance du peuple ukrainien. Seulement par les manifestations pour la paix ? Seulement par l'indispensable aide humanitaire ? ou en leur permettant d'avoir les moyens de faire face aux blindés et à l'aviation de Poutine ?

Pas dupe de Macron

Nous apportons notre soutien à la résistance ukrainienne sans nous rallier à une quelconque « Union sacrée », vantée par M. Macron qui voudrait faire porter aux salariés et retraités le coût de la guerre et ses conséquences sur les prix du blé, du gaz, du pétrole, etc ...

Alors que les spéculateurs de tous poils s'enrichissent déjà en pariant sur des pénuries à venir.

**Le collectif pour la Paix en Ukraine vous appelle à un rassemblement
Samedi 19 mars 11H Esplanade des Droits de l'Homme (rue piétonne) Montbéliard**

L'arnaque des seuils de CSG

Des retraites qui baissent : il ne manquait plus que ça !

Début février, de nombreux retraités ont constaté que leur retraite Sécu (CARSAT) était en baisse au lieu de la hausse annoncée de 1,1 % ! Et début mars c'était au tour de leur retraite complémentaire, l'ARRCO allant même jusqu'à leur retirer 2 mois de « trop-perçu ». Notre section syndicale a dévoilé les dessous de cette arnaque qui coûtera à certains plus de 600 € par an !

Rappel utile



En 2018, face au mouvement de protestation contre l'augmentation de la CSG, le gouvernement a dû reculer. Il a dû instaurer des taux minorés qui ont permis aux petites retraites d'échapper partiellement à la hausse.

Mais M. Macron tente de reprendre d'une main ce qu'il a lâché de l'autre.

Comprendre la combine de Macron pour augmenter notre CSG

Chaque année, le gouvernement (et la majorité des députés qui vote le budget) fixe les seuils de revenu (revenu fiscal de référence) qui font que les retraités ne paient pas de CSG, ou au taux réduit (3,8 %) ou au taux médian (6,6 %) ou au taux plein (8,3 %).

Même s'il y a très peu d'augmentation des retraites (moins que l'inflation), le gouvernement a réussi à relever les seuils de façon encore plus faible.

Pour 2022, les seuils ont été relevés de ... 0,2 %. Alors qu'en 2020 (année de référence pour la CSG 2022), la retraite CARSAT avait augmenté de 0,3 % et l'ARRCO de 1 % (au 1^{er} novembre 2019). Résultat : les retraités qui étaient un peu en dessous d'un seuil, se retrouvent maintenant un peu au-dessus, avec une CSG majorée !

Un exemple

Yolande avait en 2019 une retraite de **1380 € net** (900 € de la CARSAT et 480 € de l'ARRCO). En 2021, avec 1 part fiscale, elle était donc assujettie à une CSG à taux réduit de 3,8%.

En 2020, sa retraite CARSAT a augmenté de 0,3 % et atteint 902,70 € (ça s'arrose !), sa retraite ARRCO a augmenté de 1 % et atteint 484,80 €, soit un montant total de **1387,50 €**

Bien que cette augmentation ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie, elle fait passer un seuil et en 2022 Yolande est assujettie à la CSG au taux médian (6,6 %) à laquelle s'ajoutent la CASA (0,3 %) et la cotisation maladie (1% sur ARRCO).

Avec ces nouveaux montants de prélèvements, Yolande ne touche plus que 873 € de CARSAT et 464 € d'ARRCO soit **1337 €**.

Elle perd donc 50 € par mois, 600 € par an !

« Merci Macron qui me donne 100 € de prime-inflation et me vole 600 € sur ma retraite ! »

Tous concernés

Aujourd'hui, ce mauvais coup vous a peut-être épargnés, car le montant de votre retraite s'est rapproché du seuil suivant ... sans le franchir. Mais si la sous-revalorisation des seuils se poursuit, vous finirez bien par le passer et nous serons tous impactés, année après année.

Le minimum, à défaut de suppression de la CSG, serait que les seuils augmentent au moins autant que les retraites, pour éviter la baisse de nos revenus !

L'ARRCO ne prend pas de gants

L'ARRCO a « oublié » d'appliquer les nouvelles tranches de CSG en janvier. Qu'à cela ne tienne ! En mars, l'ARRCO retire 3 mois d'un coup sans ménagement et sans proposition d'étalement !

Au programme des prochaines semaines

Jeudi 17 mars, le débat continue !

Compte-tenu du contexte (entre guerre et campagne électorale) et du retrait de FO, il semble difficile d'organiser en quelques jours une manifestation qui soit massive dans le Pays de Montbéliard.

L'intersyndicale CGT, FSU, UNSA, qui se réunit le 10 mars s'oriente donc vers une initiative plus militante : rassemblement ou distributions de tracts. Tenez-vous informés !

Invitation à l'Assemblée Générale du mardi 22 mars

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra mardi 22 mars de 9H à 12H30 (accueil à 8H30 pour le café) au Foyer Municipal d'Audincourt. L'occasion de retrouvailles, d'échanger et de faire le point sur la situation et les actions à mener pour défendre les intérêts des retraités et du monde du travail.

Grâce à la levée des contraintes sanitaires et comme à l'accoutumée, notre Assemblée sera suivie d'un repas fraternel (une participation de 10 € vous sera demandée).

Merci donc aux retardataires de s'inscrire auprès de Bruno par mail (b.lemerle@laposte.net) ou téléphone (06 07 59 57 73) en indiquant :

- Si vous participez à l'AG
- Si vous participez au repas (avec ou sans conjoint)
- Si vous souhaitez vous inscrire au collectif qui se réunit chaque mois.

Jeudi 24 mars : les retraités dans la rue à Dijon

Chaque jour qui passe montre le décalage entre les 1,1 % d'augmentation qui nous ont été royalement accordés sur notre retraite CARSAT et l'envolée des prix du quotidien :

- ☹ Le gaz dont le m³ a quasiment doublé depuis l'an dernier
- ☹ L'électricité qui n'en finit pas de grimper
- ☹ Les carburants qui atteindront bientôt 2,50 € le litre, que ce soit en sans plomb ou en gas-oil.

- ☹ Le fuel dont beaucoup redoute le moment où il faudra faire le plein de la cuve.
- ☹ L'alimentation, y compris le pain et les pâtes, produits de luxe s'il en est !
- ☹ Sans parler des Mutuelles que nous payons plein pot !

Avec une inflation officielle annoncée à 5 %, ce ne sont pas les 100 € de prime, versés une fois, qui vont régler nos problèmes de fins de mois.



Après la belle manifestation parisienne du 2 décembre dernier, le groupe des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFE/CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR) appelle à de nouvelles manifestations jeudi 24 mars dans toutes les régions, pour exiger la revalorisation de nos retraites.

Notre collectif-retraités, réuni le 3 mars, a décidé d'organiser un transport en bus pour se rendre ensemble à la manifestation de Dijon. Une belle journée en perspective !

Le départ aura lieu à 12H du Champ de Foire de Montbéliard. Retour en fin d'après-midi.

Une participation aux frais de 5 € sera demandée à celles et ceux qui le peuvent.

Inscrivez-vous auprès de Bruno (06 07 59 57 73)

Stellantis : 13,4 milliards de bénéfice !

Les résultats financiers du groupe Stellantis crèvent le plafond. Et cela bien que la production se soit arrêtée dans de nombreuses usines en raison du manque de puces électroniques (micro-processeurs).

Les actionnaires se partageront 3,3 milliards € de dividendes et remercient M. Tavares en lui accordant un bonus de 17 millions € qui s'ajoute à son fixe de 2 millions. M. Tavares aura donc gagné 52 000 € par jour, samedi et dimanche compris.

Pour les salariés, ce n'est pas la même chanson. En France, l'augmentation de salaire est fixée à 2,8 %



soit moins que l'inflation. De quoi faire des mécontents.

Pour amadouer les syndicats, la Direction a annoncé qu'elle allait redistribuer 1,9 milliards (14 % du bénéfice) en prime d'intéressement : Les salariés des usines américaines ont droit à 13 000 €, ceux des usines françaises devront se contenter de 4000 € (3600 € net). Les intérimaires n'auront rien !

Tous les syndicats français ont refusé de signer ce qu'ils considèrent comme une injustice et un marché de dupes.

Prime de nuit le week-end : la CGT gagne au Tribunal

Les salariés qui travaillent de nuit ont droit à une majoration de salaire (18 %) pour « compenser » les conséquences sur leur santé et leur espérance de vie.

Les salariés qui travaillent en équipe de week-end (VSD ou SD) ont droit à une majoration de salaire, (50 %) pour les dédommager de la contrainte sur leur vie de famille.

Mais quand des ouvriers en équipe de week-end travaillent la nuit, comment doivent-ils être payés ?

La Direction PSA rogne les paies, en n'appliquant pas la majoration de nuit sur la paie de week-end, mais en calculant séparément les 2 majorations sur une paie « normale ».

Les syndicats CGT de Sochaux, Rennes, Poissy, Sept Fons, Valenciennes, Hordain, Charleville, Douvrin, Borny, Tremery, Caen, et la Fédération CGT de la Métallurgie ont contesté ensemble ce mode de calcul.

Par jugement du 3 mars 2022, la Cour d'Appel de Versailles nous donne raison.

Les salariés concernés vont toucher, suivant leurs horaires, de 50 à 150 € de plus par mois, dès le mois d'avril. La CGT se tient à la disposition de tous les salariés qui veulent saisir les Prud'hommes pour avoir le rappel sur les 3 dernières années.

Agenda

- **Mercredi 16 mars : Milliards en fuite.** Soirée débat organisée par l'Atelier à 20H15 espace Gandhi (Audincourt) avec Eric Bocquet sénateur communiste spécialiste de l'évasion fiscale.
- **Jeudi 17 mars : Initiatives pouvoir d'achat**
Modalités locales à fixer par l'intersyndicale.
- **Samedi 19 mars : Stop la guerre en Ukraine**
11H Esplanade des Droits de l'Homme, rue piétonne de Montbéliard
- **Mardi 22 mars : Assemblée Générale des retraités**
INSCRIVEZ-VOUS !
- **Mercredi 23 mars : Assemblée Générale du Comité Abakar**
A 18 H à l'ancienne Mairie d'Audincourt
- **Jeudi 24 mars : Manifestation régionale retraites à Dijon**
Départ en bus à 12H du Champ de Foire de Montbéliard. Inscrivez-vous !
- **Jeudi 7 avril : Réunion du Collectif-retraités**
A 14H Salle Thourot à Montbéliard

